

Compte-rendu du CDEN du 11 septembre 2015

Membres présents : Michel MOINE (maire d'Aubusson), Bernard LEFEVRE (maire de La Brionne), Vincent TURPINAT (maire de Jarnages), Isabelle PENICAUD (Conseillère Départementale Guéret I), Catherine GRAVERON (CD Boussac), Marie-Thérèse VIALLE (CD Evaux les Bains), Gérard GAUDIN (CD Bonnat, représentant la présidente du CD), Isabelle LECUYER (FCPE), Gérard FREMONT (PEP), Michel BACH (personnalité nommée par le préfet), Maryse RENAULT (UNSA), Laurent LAFAYE (UNSA), Stéphane PICOUT (FSU), Fabrice COUEGNAS (FSU), Julien COLOMBEAU (FSU), Alain FAVIERE (FSU), Trémeur DUVAL (FSU), Dominique PARVILLÉ (FSU), Christophe RUBY (FSU), Fanny TISSANDIER (FSU), Michèle CHEDEMOIS (DDEN).

Stéphane PICOUT lit une déclaration préalable de la FSU :

La rentrée s'annonce à haut risque pour le gouvernement, sorti très affaibli des divers scrutins et très largement contesté y compris au sein du parti de la majorité. Les chiffres de la croissance et du chômage publiés pendant l'été, les difficultés des collectivités territoriales à financer leurs missions montrent l'échec de la politique conduite jusqu'ici. Le débat budgétaire sera l'occasion de revenir sur les choix faits depuis 3 ans et d'en tirer le bilan. Or, si de nombreuses contributions réclament une réorientation de la politique économique en faveur des ménages et des collectivités, il semble que le président ne veuille pas déroger à sa ligne de conduite marquée par l'austérité et l'affaiblissement des services publics.

Même si l'Éducation fait encore figure de ministère préservé, les efforts consentis en matière de postes restent trop modérés; quant à la rémunération des enseignants, elle souffre toujours de son insuffisance. Concernant les créations d'emplois, le bilan actuel indique qu'il faudrait faire sur le moyen terme un effort significatif supplémentaire sur le plan budgétaire. En effet, alors que le nombre de créations au ministère de l'Éducation, sur les budgets 2013, 2014 et 2015, tourne autour de 9 000 emplois en moyenne, plus de 11 000 créations par an sur 2016 et 2017 seront nécessaires pour atteindre les 54 000 promis avant la fin du quinquennat. Or les orientations budgétaires de juillet dernier font état d'un projet de 8 561 emplois nouveaux... ce qui est très peu au regard de cet engagement mais aussi, des évolutions d'effectifs et des dernières annonces ministérielles qui chiffrent à 4 000 emplois le coût de la réforme du collège.

Les réformes menées par les gouvernements successifs interrogent :

Dans le premier degré : on attaque la 3^{ème} année de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires et aucun bilan qualitatif n'a été mené jusqu'à présent par les services de l'État ou la DSDEN de la Creuse : qu'ont gagné les élèves creusois ? Au contraire de ce qui était annoncé avec la réduction de la journée de classe, la plupart de nos élèves subissent des semaines et des journées à rallonge confondant temps scolaire et périscolaire. Pire, les inégalités entre les élèves se sont renforcées puisque la qualité des temps périscolaires dépend fortement du porte-monnaie des communes ou des intercommunalités qui n'est pas florissant au moment où l'État, a choisi de servir les entreprises au détriment des ménages, des Services Publics et des collectivités locales à travers le « pacte de responsabilité et de solidarité ».

Pour la plupart des communes, soucieuses de l'intérêt des enfants, mettre en place les Temps d'Activités Périscolaires relève du casse-tête chinois et du système-D. Au bout de 3 ans, le recours au bénévolat du monde associatif en particulier commence à montrer ses limites. Les contrats précaires « offerts » à notre jeunesse ne sont pas gage de pérennité. C'est pourquoi des « marchands » font leur apparition et les prestations sont souvent onéreuses. En Creuse, peu nombreuses sont les collectivités locales qui ont fait le choix de faire payer ces activités mais combien s'interrogent sur leur capacité à maintenir la gratuité ? Ces coûts supplémentaires et des dotations en baisse plombent dans le même temps le budget dévolu au scolaire. Le renforcement des inégalités, l'introduction de l'École dans le monde mercantile est-il vraiment notre souhait ?

Avant toute évaluation de la réforme du lycée et en l'absence d'analyse, la Ministre Mme Vallaud-Belkacem prétend imposer une réforme du collège largement inspirée d'un modèle dont les effets pervers ont été constatés. Trois mesures principales caractérisent le projet : le renforcement de l'autonomie des établissements,

l'accompagnement personnalisé et l'interdisciplinarité. Ces mesures ne répondent pas aux difficultés du collège, voire les aggraveront :

- *l'autonomie prend pour modèle celle instaurée au lycée, sera source de concurrence entre les établissements, mais aussi entre les enseignants dans les établissements.*
- *l'accompagnement personnalisé est calqué sur le modèle du lycée, dont le bilan officiel n'a pas été mené, mais qui est unanimement décrié comme un effet d'annonce pédagogiquement peu efficace.*
- *l'interdisciplinarité peut avoir du sens, mais les travaux de recherche montrent qu'elle profite surtout aux élèves en situation de réussite scolaire.*
- *la charge de travail de l'ensemble des personnels s'est alourdie du fait de la hausse des effectifs et des suppressions de postes 2007-2012, qui n'ont pas encore été compensées, le renvoi au local de l'organisation des enseignements (sciences et technologie en Sixième, accompagnement personnalisé, EPI, groupes à effectif réduit, voire contenus des programmes si des repères annuels ne sont pas introduits) ne fera qu'aggraver la situation.*

Si les personnels approuvent les objectifs de la réforme du collège – faire réussir davantage d'élèves dans un collège pour tous -, ils rejettent largement les solutions imposées au lendemain d'une grève majoritaire, sans temps réel de concertation ni prise en compte des demandes de la profession. Les personnels souhaitent avant tout de meilleures conditions d'études pour leurs élèves, et de travail pour eux-mêmes. Une réforme ne peut réussir que si les personnels la portent. Le ministère devrait y prêter attention.

Egalement, l'enseignement moral et civique se met en place du primaire à la terminale sans que les formations promises n'aient eu lieu. Dans les séries technologiques, il n'est même pas financé : les lycées doivent piocher dans leur dotation globalisée à raison d'une heure hebdomadaire par classe. En collège, on attend des consignes pour la classe de Troisième : quelle partie de ce programme de cycle sera évaluée au DNB 2016 ?

Alors que la priorité à l'Éducation a été affichée par notre président de la République, on constate à travers ces réformes que cette ambition n'est pas réalisée. Les quelques postes créés peinent à répondre à l'évolution démographique et ne permettent pas de remplir les objectifs de la loi de refondation de l'école. Aujourd'hui, on fait tous le constat d'une Creuse profondément rurale où les déterminismes sociaux sont présents. C'est pourquoi, les élèves creusois réussissent moins bien aux examens que les autres élèves de l'Académie. Ce constat pourrait faire croire que cela nécessiterait des moyens supplémentaires.

Pourtant, pour le premier degré les élus choisissent de signer un protocole qui affirme de manière provocante que la Creuse serait sur-dotée de 99 postes alors que très souvent les élèves n'ont pas un enseignant chaque jour dans leur classe, que les élèves à besoins particuliers sont obligés de se tourner vers le privé, que la scolarisation des élèves de 2 ans recule, que le plus de maîtres que de classes n'existe qu'à travers un affichage... La FSU constate que ce protocole n'offre aucune garantie de sauvegarde des moyens dans un département déjà exsangue. La lecture des indicateurs de réussite du protocole montre d'ailleurs que ses objectifs sont clairement économiques : ce sont avant tout les restructurations avec le nombre de « RPI concentrés » existants qui seront observées. Les élèves qui ont besoin d'un enseignant formé dans leur classe tous les jours, qui ont besoin de maîtres spécialisés, qui ont besoin d'aller à l'école dès 2 ans ou de plus de maîtres que de classes pour contrer certains déterminismes sociaux recevront moins de moyens. En effet, Le P/E « garanti » de 6,4 affiché dans le document claque aussi comme une provocation : il est en dessous du P/E actuel de 6,57 et il nous ramènerait au P/E de 2012, le dernier de l'ère Sarkozy, année où la Creuse avait subi une carte scolaire lui faisant perdre 31 postes !

La FSU et ses syndicats ont toujours su prendre leurs responsabilités. Ils ont dénoncé les conditions de mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires et la réforme du collège et ils continuent de les contester.

La FSU et ses syndicats ont toujours su prendre leurs responsabilités en contestant des choix inégaux construits à travers un prisme économique alors que les élèves auraient dû être au centre des préoccupations.

Mais peut-être ne faut-il voir dans ces réformes qu'une adaptation du département à la réorganisation de l'ensemble du territoire : des communes contraintes par des coûts en hausse et des moyens en baisse, de transférer leurs compétences aux communautés de communes. Des départements qui perdent des compétences puis qui en regagnent. Des régions qui disparaissent pour en créer de plus grandes. Des académies en sursis... Plus grand, toujours plus gros pour moins de fonctionnaires et moins de Services Publics, Biens Communs de ceux qui n'ont rien,

pour moins de services rendus aux populations. Une désorganisation de l'État à tous les niveaux et de ses missions de Services Publics qui semblent être des choix irréfléchis... mais qui font consciencieusement, jour après jour tant de mal aux Services Publics et aux agents qui les rendent.

Ne doutez pas que la FSU et ses syndicats sont prêts à prendre dans les semaines qui viennent toute leur place dans un dialogue social constructif. A défaut d'interlocuteur, elle saura prendre ses responsabilités.

La représentante des DDEN lit une déclaration préalable à propos de la réserve citoyenne. Elle souligne la vigilance nécessaire quant aux objectifs de cette réserve.

1. Indemnité Représentative de Logement (IRL)

Le Préfet doit fixer par arrêté le montant de l'IRL tous les ans. Deux instituteurs étaient concernés au titre de la rentrée 2014 pour le département.

Les montants sont de : 2246,40€ pour les instituteurs célibataires, veufs ou divorcés, sans enfant à charge et de 2808,00€ pour les instituteurs mariés, célibataires, veufs ou divorcés avec enfant à charge.

Le Préfet a pour instruction de poursuivre la stabilisation du montant de l'IRL.

Alain Favière fait le constat qu'une augmentation de seulement 2% depuis 2008 n'est pas juste au regard de l'inflation cumulée de 10,9% sur la même période. Il demande une augmentation de 0.5% qui correspondrait à l'inflation de 2014. Il fait remarquer que cela ne risque pas de grever le budget des communes puisque cette petite augmentation représenterait environ 11 € pour chaque instituteur soit 22 € pour l'ensemble du département !

Vote : POUR unanimité (19)

Le Préfet s'engage, dans la limite du cadre légal, à répercuter cet avis afin de « marquer positivement son arrivée dans le département ».

2. Nomination complémentaire de délégués départementaux de l'Éducation Nationale (DDEN)

La candidature de Christine CHAGOT (secteur de Mainsat) est proposée.

Vote : Pour unanimité (19)

3. Présentation des calendriers scolaires 2015, 2016, 2017

2015/2016 : rentrée enseignants : lundi 31 août 2015

Rentrée élèves : mardi 1^{er} septembre 2015

Toussaint : vendredi 16 octobre au lundi 2 novembre 2015

Noël : vendredi 18 décembre au lundi 4 janvier 2016

Hiver : vendredi 12 février au lundi 29 février 2016

Printemps : vendredi 8 avril au lundi 25 avril 2016

Ascension : le vendredi 6 mai est vaqué

Été : mardi 5 juillet 2016

2016/2017 : rentrée enseignants : mercredi 31 août 2016

Rentrée élèves : jeudi 1^{er} septembre 2016

Toussaint : mercredi 19 octobre au jeudi 3 novembre 2016

Noël : vendredi 16 décembre au mardi 3 janvier 2017

Hiver : vendredi 17 février au lundi 6 mars 2017

Printemps : vendredi 14 avril au mardi 2 mai 2017

Ascension : le vendredi 26 mai est vaqué

Été : vendredi 7 juillet 2017

2017/2018 : rentrée enseignants : 1^{er} septembre 2017

Rentrée élèves : lundi 4 septembre 2017

Toussaint : vendredi 20 octobre au lundi 6 novembre 2017

Noël : vendredi 22 décembre au mardi 8 janvier 2018

Hiver : vendredi 9 février au lundi 26 février 2018

Printemps : vendredi 6 avril au mardi 23 avril 2018

Été : vendredi 6 juillet 2018

4. Organisation scolaire

a. Regroupement pédagogique intercommunal Magnat L'Etrange / Saint-Frion

Fanny TISSANDIER regrette la contrainte qu'ont subie ces deux communes lors de la précédente carte scolaire, qui avait recréé une classe unique de la toute petite section au CM2 à Saint-Frion. Toutefois, la FSU ne s'opposera pas à une volonté commune de réorganisation.

b. Modification des horaires des écoles pour l'année scolaire 2015-2016

Fabrice COUEGNAS indique que les horaires sur le RPI Magnat L'Etrange et St Frion ne sont pas corrects.

La Secrétaire Générale indique que l'administration s'est basée sur les horaires demandés par les communes en mai et a choisi de ne pas tenir compte des horaires signalés dans la convention du RPI signée en juin car ce n'est pas une demande formelle.

c. Avenant au règlement-type départemental

Tous les horaires des écoles du département sont compulsés dans cet avenant.

d. Liste des écoles en expérimentation (décret n°2014-457 du 7 mai 2014)

L'IA-DASEN relit la liste des écoles qui étaient en expérimentation l'année passée (et le restent) et celles qui ont demandé une expérimentation pour l'année scolaire 2015-2016.

2015 : Royère de Vassivière, Saint-Junien-la-Bregère, Chéniers, Fresselines

Stéphane PICOUT indique que le décret Hamon permet de déroger à la réforme des rythmes scolaires. Le fait que de nouvelles communes demandent à entrer dans ce dispositif confirme l'inadaptation de cette réforme sur notre territoire dénoncée par la FSU depuis le début.

Des mairies demandent à entrer dans le dispositif Hamon avec pour seul objectif une meilleure organisation du périscolaire. Encore une fois les rythmes "scolaires" et le bien être des élèves ne président pas aux choix des collectivités.

Fabrice COUEGNAS regrette que les communes de Royère et Saint-Junien-la-Bregère se soient vus refuser cette organisation l'année passée pour des questions de délai de demande. Cela a conduit pour elles à un an de retard d'organisation dont l'administration porte la responsabilité. On pourrait supposer qu'encore une fois ce ne soit pas l'intérêt des élèves qui prime mais bien la réponse à un quota ministériel. De plus l'avis du conseil d'école se doit d'être recueilli pour passer en expérimentation : il ne figure pas dans les documents, nouvel exemple de démocratie scolaire !

e. Point au 7 juillet 2015 sur les projets éducatifs territoriaux (PEDT)

Un représentant de la DDCSPP indique qu'un fonds de soutien, en remplacement du fonds d'amorçage, va être mis en place en novembre. Afin d'en bénéficier, les communes doivent écrire un PEDT. La DDCSPP met à disposition des

mairies un "atelier d'écriture" pour les guider dans la rédaction des PEDT. Cette année, la DDCSPP met en place un suivi pour les ALSH et les associations d'éducation populaire, sportives et culturelles et porte une attention particulière au « continuum éducatif » entre le scolaire et le périscolaire. Il indique l'intérêt qu'ont les communes selon lui, à se tourner vers les intercommunalités afin de mutualiser les activités périscolaires.

Un représentant des maires précise l'intérêt de l'intercommunalité dans la gestion du périscolaire à travers les postes à temps complet possibles dans ces structures.

L'IA-DASEN indique que 102 communes sur 124 ont un PEDT (recensement en août 2015) et se félicite de cette implication des communes.

Stéphane PICOUT précise que l'intercommunalité ne peut pas être la solution miracle : des communes qui se rassemblent mettent certes leurs budgets en commun mais aussi leurs besoins. La gestion du périscolaire en intercommunalité introduit des contraintes pour les communes qui doivent se partager les animations ce qui, de fait, oblige à subordonner les horaires du scolaire aux contraintes du périscolaire. Il précise que si des activités nouvelles ont effectivement eu lieu dans certaines communes, ce n'est pas le cas partout, et l'accès à ces activités n'est pas équitable.

De plus il demande si une évaluation des PEDT sera faite.

Le représentant de la DDCSPP indique qu'il ne connaît pas précisément le « réalisé » dans le cadre de ces PEDT. Quant à l'équité entre les activités offertes par les communes, il s'en tire avec une pirouette en disant que la mer n'est pas accessible aux enfants de la montagne et vice-versa.

Pour autant, faut-il accepter que les enfants qui ne disposeraient que de l'ACCA (association de chasse) sur leur commune en soit réduit à observer les traces laissés par les animaux pour toute activité ?

Fabrice COUEGNAS indique que notre pays a les résultats scolaires les plus corrélés aux origines sociales. Pour autant cette réforme qui se veut égalitaire, maintient les inégalités car le périscolaire n'est pas obligatoire. Il demande un bilan à minima quantitatif, voire qualitatif des PEDT. De plus, le continuum éducatif ne peut être possible que si tous les partenaires participent à l'écriture et à la mise en place, or nombre d'enseignants n'ont pas été informés de l'existence et encore moins du contenu d'un PEDT dans leur commune.

Il indique que les communes ont bien compris la nécessité de rédiger un PEDT pour toucher le fond de soutien ce qui peut expliquer l'engouement soudain pour la rédaction de ces PEDT.

Dominique PARVILLÉ indique que la mise en place du périscolaire a bouleversé l'accès aux infrastructures sportives (gymnases et piscines) pour le temps scolaire du 2nd degré (EPS obligatoire). Les Associations Sportives des établissements ont également subi des dommages collatéraux, en perdant également des créneaux ou en obligeant le partage des installations.

La représentante des DDEN insiste sur la fatigue engendrée chez les élèves par la mise en place de cette réforme des rythmes scolaire.

Une représentante de la FCPE insiste elle aussi sur le facteur fatigue engendré par la mise en place des rythmes scolaires et notamment sur les journées allongées par les temps de garderie sur 5 jours. Elle indique que des projets de périscolaire existaient avant la réforme des rythmes scolaires.

Catherine GRAVERON (Conseillère Départementale) quitte le CDEN.

5. Carte scolaire 1^{er} degré : ajustements de rentrée et Protocole d'accord pour un schéma triennal d'évolution de l'offre scolaire dans le département de la Creuse

L'IA-DASEN présente le protocole triennal qui a été signé par le Préfet, le Président de l'AMAC, le Recteur et elle-même. Elle rappelle que dans le cadre de cet accord, les collectivités s'engagent à faire évoluer le réseau scolaire, notamment par des RPI concentrés, adossés aux secteurs de collèges. Elle explique la signification de la « clause de sauvegarde » qui précise que s'il y a des retraits d'emplois la « dotation » (elle devait vouloir dire, les retraits d'emplois) sera réduite jusqu'à 5 emplois. Elle note que la Creuse sera un département "préservé" puisqu'il

conservera un P/E de 6,4. *Pour rappel, même à la sortie du quinquennat Sarkozy le P/E de la Creuse n'était pas si bas !*

L'IA-DASEN annonce que cette signature a permis la restitution de 5 emplois pour le département de la Creuse.

Fabrice COUEGNAS demande si le département est bien actuellement à 593 ETP.

L'IA-DASEN confirme ce chiffre et égrène sa carte scolaire à l'identique du CTSD :

Utilisation des moyens déjà existants :

- le BM de l'école de Champagnat est affecté à l'ouverture provisoire de la 4^{ème} classe. Une aide sera également apportée pour la direction d'école a affirmé l'IA.
- Ajain : un TRS à 50% pour aider à la prise en charge des élèves.
- Maternelle de Bonnat : le BM de l'école est affecté à l'ouverture provisoire de la 3^{ème} classe.

Utilisation des 5 emplois restitués suite au protocole d'accord signé entre le Président de l'AMAC, le Préfet, le Recteur et l'IA :

- Ecole Jean Macé : 1 BM formation continue.
- Parsac : 1 BM congé
- Ecole maternelle La Courtine : 1 BM pour aider les écoles maternelle et élémentaire de La Courtine.
- Gentioux : 1 BM pour aider les écoles de Gentioux et Faux-la-Montagne.
- Grand-Bourg : 1 BM pour aider les écoles de Grand Bourg et de Marsac.

Fabrice COUEGNAS demande pourquoi on hypothèque la brigade de remplacement alors qu'à cette rentrée, le département a 5 postes supplémentaires qui pourraient servir à créer des postes en dur.

L'IA-DASEN indique que le fait de choisir des postes de brigades a été clairement évoqué lors de la réunion de l'AMAC et qu'elle a toute autorité pour choisir l'affectation de ces postes.

Christophe Ruby précise que les écoles concernées bénéficient de mesures provisoires depuis plusieurs années et donc que les effectifs sont stables.

L'IA-DASEN indique que les effectifs de ces écoles sont élevés en raison de la présence de "petits", mais qu'il n'y a aucune classe maternelle à plus de 21 élèves." Elle indique qu'elle accorde toutes les dérogations alors qu'elle pourrait les refuser. *Chacun jugera de la qualité et la véracité de cette intervention.*

Fanny TISSANDIER précise qu'il existe des jurisprudences pour les écoles en zone de revitalisation rurale pour l'accord automatique des dérogations en moyenne et grande section de maternelle. Elle demande aussi la différence entre la restitution des 5 emplois et l'emploi habituel des surnombres pour les ajustements de rentrée.

Stéphane PICOUT demande des précisions quant au devenir de ces emplois "provisoires".

Un échange politicien entre les élus s'engage alors sur le protocole :

Gérard GAUDIN, représentant la présidente du Conseil Départemental indique que le Conseil Départemental est majoritairement contre ce protocole d'accord qui n'offre finalement aucune garantie de maintien des postes et qui prévoit de faire faire aux élus le travail de suppression de postes et de réorganisation du tissu scolaire. Il met en cause la validité d'un protocole approuvé par moins de 20% des maires creusois.

Il est vrai que le P/E de 6,4 « garanti » par le protocole est inférieur au P/E actuel (6,57) voire même au P/E de 2012 après la dernière carte scolaire de l'ère Sarkozy (6,44).

L'IA-DASEN précise que la suppression de postes reste sa prérogative et que le travail sera fait en collaboration avec les élus, comme indiqué dans le protocole.

Vincent TURPINAT, un représentant des maires, qualifie ce protocole de "marché de dupes".

Michel MOINE, un représentant des maires, indique que l'association des maires du Cantal a voté un protocole "quasi identique" et que l'association des maires et adjoints a voté pour ce protocole. Fabrice COUEGNAS lui fait remarquer que les conditions du protocole du Cantal prévoit une « taxation 0 » ce qui est loin d'être le cas dans le cas de la Creuse.

L'IA-DASEN indique que le protocole est signé, que les 5 emplois existent, et qu'aucun avis du CDEN n'est demandé au sujet du protocole.

Stéphane PICOUT indique que si ce protocole était mis en place pour le bien-être des élèves, les indicateurs d'évaluation ne seraient pas « le nombre de RPI concentrés créés » ou « la proportion des écoles en fonction de leur structure », mais seraient centrés sur les progrès que pourraient faire les élèves avec cette nouvelle organisation.

Vote : Contre 11 (8 FSU+ 1 FCPE + 2 maires) Abstention 4 (2 UNSA+ 1 PEP + 1 personnalité nommée par le Préfet) Pour 1 (1 Conseiller départemental). Certains n'ont pas voté...

Explication de vote : La FSU vote contre en raison du flou maintenu autour de la restitution des 5 postes qui n'ont de toutes façons pas permis de réparer les injustices de la carte scolaire passée.

6. Questions diverses

La FSU avait déposé les questions diverses suivantes et souhaitait avoir communication des documents afférents

Ventilation de l'utilisation du BOP 140 dans les différentes enveloppes budgétaires au 1^{er} septembre 2015,
Ventilation de l'utilisation du BOP 140 dans les différentes enveloppes budgétaires au 3 septembre 2015,
Répartition géographique par communes et par écoles de rattachement des 588 ETP au 1^{er} septembre 2015,
Répartition géographique par communes et par écoles de rattachement des ETP au 3 septembre 2015.

L'IA-DASEN indique que le délai était trop court pour que les services puissent répondre à la demande.

Stéphane PICOUT lui demande alors, sachant qu'un nouveau CDEN convoqué par le Conseil Départemental devrait avoir lieu prochainement, si ces documents pourraient lui être communiqués lors de cette instance.

L'IA-DASEN a répondu par un laconique « on verra ! ».

